**Module 841 TD - Contrôle de Gestion et Gestion Prévisionnelle**

**Série 2 – Les documents de synthèse prévisionnels**

**2.02 - Société MYRTILLE**

## DOCUMENT 3

|  |
| --- |
| **Informations relatives aux immobilisations** |
| * Les immobilisations incorporelles sont amortissables sur 5 ans. * Les immobilisations corporelles sont amorties en mode linéaire sur 8 ans. * L’entreprise projette d’acquérir un nouveau matériel de levage d’un coût d’acquisition HT de 16 000 €. * Il pourrait être livré, installé et mis en service au début du mois de janvier N+1. * Modalités de règlement du fournisseur d’immobilisation selon l’offre reçue : * 80 % au comptant * 20 % à 30 jours * Mode d’amortissement du matériel : linéaire sur 10 ans. * La cession d’un matériel de transport est envisagée au mois de mars N+1 au prix HT de 10 000 €. * Règlement prévu au comptant par l’acquéreur. * Valeur d’origine  : 12 000 €. * Cumul des amortissements à la cession  : 8 000 €. |